

Séance du Conseil municipal du 11 octobre 2022

Date de la convocation du Conseil municipal : 05 octobre 2022

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 26

Date d'affichage : 19 octobre 2022

L'an deux-mille vingt-deux et le onze octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS		GARABED
DONZELOT	COUVRAT	EYNARD	SEGUIN
	MARIE-BROUILLY		
HODZIC	BIGAUT		SOUGH
MAITRE		DOUCET	BARRAL
PATOUILLARD	RIVET	MOULARD	

06 Membres absents excusés :

DORVEAUX	MARILLIER	GIRIN	DELORME
MICHAUX	MANTOUX		

06 Pouvoirs :

DORVEAUX	Donne pouvoir à	DONZELOT
MARILLIER	Donne pouvoir à	GARABED
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
DELORME	Donne pouvoir à	JASSERAND
MICHAUX	Donne pouvoir à	COUVRAT
MANTOUX	Donne pouvoir à	MAITRE

Délibération n° 20221011-1/ 5.2.3

SUITE A LA DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE POUR LES COMMISSIONS SUIVANTES : URBANISME/VOIRIE, FINANCES ET ESPACES VERTS

Elodie LECOLLIER ayant informé Monsieur le Maire de sa démission par un courrier du 29 septembre 2022, Nicolas MOULARD, en sa qualité de suivant de liste, s'est vu immédiatement conférer les fonctions de conseiller municipal et a été officiellement installé lors de la séance du Conseil du 11 octobre 2022.

Elodie LECOLLIER étant membre des Commissions Urbanisme/Voirie, Finances et Espaces Verts, il convient de la remplacer au sein de ces trois commissions.

Afin de respecter le principe de représentation proportionnelle au plus fort reste, le membre démissionnaire doit être remplacé par un conseiller du groupe auquel il appartient, en l'occurrence le groupe majoritaire.

Nicolas MOULARD a fait part de sa candidature pour devenir membre de ces trois commissions. Monsieur le Maire demande si d'autres conseillers de la majorité sont candidats.

Il est rappelé qu'en cas de désignation, le principe est le vote à bulletin secret sauf si le Conseil est unanimement favorable à un vote à main levée.

Le Conseil émet un avis favorable et unanime pour procéder au vote à main levée.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, moins une abstention (Laurence DOUCET) :

- **DESIGNE** Nicolas MOULARD en qualité de membre des Commissions Urbanisme/Voirie, Finances et Espaces Verts.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Luc SEGUIN.